

## PROCEDURE A SUIVRE

### *VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU KIT*

Après avoir acheté le vélo ou fait installer le kit, **l'acquéreur** doit se présenter à la réception de la mairie – rue des Boudines 2, 1217 Meyrin (☎ 022 782 82 82) – muni de:

- sa pièce d'identité;
- la facture acquittée du vélo (ou du kit et de son installation) mentionnant:
  - le nom du commerce où le vélo a été acheté (ou le kit acheté et installé);
  - la marque du vélo (du kit);
  - la date d'achat du vélo (achat et installation du kit);
  - si possible le nom de l'acheteur.

Après avoir procédé aux vérifications, la réceptionniste vous rendra la facture tamponnée et vous remettra la somme de CHF 500.-. Elle vous fera également signer une attestation dans laquelle vous vous engagez à ne pas revendre le vélo ou le kit dans un délai de deux ans.